

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 26 MARS 2024

### DÉLIBÉRATION N° B.2024-14

### EDUCATION AU TERRITOIRE A DESTINATION DU GRAND PUBLIC : CONCEVOIR ET PROMOUVOIR LE PROGRAMME D'ANIMATION GRAND PUBLIC 2024

Date de la convocation  
19/03/24

**Le 26 mars 2024 à 14h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	X				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	X				
PLAZANET Mélanie					
SERRE Françoise		MH MICHON	x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> ARFEUILLERE Christophe					
CORNELISSEN Jacqueline	X				
PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
<b>23</b> DEFEMME Catherine			x		
MARTIN Valéry			X		
<b>87</b> LARDY Brigitte					
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	1	1		2	4

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b> BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b> SAVIGNAC Sylvie		P. BRUGERE	X		
<b>CGS</b> NICOUX Renée	X				
<b>PV</b> BOSDEVIGIE Jean-Pierre	X				
TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3	1		4	4

##### Communes

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b> BOUDIN Olga					
HORNEBECK Catherine		B. POUYAUD	x		
MIGNAUT Thomas					
POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b> MAGRIT Gilles					
MOUNAUD Patrick		G. SALVIAT	x		
SALVIAT Gérard	x				
<b>87</b> LAHAYE Françoise	x				
TOTAL = 8 x 1 voix chacun	3	2		5	5
TOTAL EPCI et communes	6	3		9	9

#### Participaient également à la réunion des salariés du PNR :

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du pôle Gestion de l'Espace)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

## **CODE PROJET : 7201 Programme animation Grand Public /7202 Support et outils pédagogiques**

### **Charte de Parc 2018-2033 :**

#### **Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**

#### **Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**

##### **Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**

##### **Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial**

##### **Orientation 8 : Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire**

##### **Mesure 35 : Partager l'accès à la culture et faciliter la création**

##### **Mesure 37 : Favoriser le lien social par des coopérations locales**

### **Contrat de Parc 2023-2026 – Fiches action n°6.2**

#### **Le rapporteur, Philippe BRUGERE, expose :**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'Article L. 333-1 du Code de l'environnement relatif aux Parcs naturels régionaux ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu les statuts du Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional de Millevaches en limousin ;

Vu la délibération n°2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux ;

Vu le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (Région Nouvelle-Aquitaine) ;

Vu la délibération n°C.2021-18 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président ;

Vu la délibération n°2023.1018.SP en date du 12 juin 2023 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2023-2026 ;

#### **Considérant :**

- la mission d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux du territoire, confiée au PNR ;

- le projet de Charte 2018-2033, tel notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (concevoir un programme éducatif territorial).

#### **Contexte :**

---

Le programme d'animations grand public du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'inscrit dans une des missions phares de la charte du Parc, à savoir la sensibilisation du public aux patrimoines et la transmission des savoirs du territoire.

Une pluralité d'actions est menée par le PNR ML autour de grandes missions de gestion et de valorisation. Le programme d'animations grand public a également comme rôle de porter à connaissance de ces missions (les raisons, les façons, et les conclusions) au plus grand nombre.

#### **Description du projet :**

---

#### **ACTION 1 : Prestation d'animations**

Chaque année, la mission Education fait appel à des prestataires extérieurs, spécialistes du territoire et animateurs nature pour mener des animations en lien avec les actions du PNR ML et selon les besoins des missions. Les prestataires viennent compléter d'une part les compétences internes et d'autre part augmenter les capacités d'animations en régie.

Les prestataires sont sollicités de deux manières différentes :

1. Via un marché public pour mettre en forme le programme d'animations du PNR ML.

En effet, comme chaque année, la mission Education coordonne un programme d'animations à destination du grand public pour la période estivale.

Cette année, figure dans le marché public, des demandes d'animations pour animer deux programmes spécifiques :

- Un programme d'animations thématique et transversal « Les Nuits du Parc », pour valoriser la ressource Nuit et le monde nocturne des 11 sites d'observation de la RICE (observation du ciel, écoute des chants et cris d'animaux, conte et musique occitane...).
- Le programme d'animations « Les Mardis à la Maison du Parc » pour une mise en valeur des savoir-faire et pratiques artistiques du territoire, à Millevaches.

Ces animations ont lieu en juillet et août, sont gratuites, adaptées au grand public et principalement en extérieur. Il peut s'agir d'ateliers, de spectacles, de balades...

Il est également important de noter que de nombreuses animations sont également réalisées par les agents du Parc en direct sur le terrain auprès du grand public, parfois mêlé à un public plus technique et professionnel.

L'ensemble des animations réalisées par les agents et des prestataires, permettent une programmation riche et diversifiée.

2. Selon des besoins précis pour accompagner et valoriser pédagogiquement des actions du PNR ML.

La mission Education accompagne certains projets techniques issus d'autres missions du PNR ML (non couverte par le point 1) et propose des animations de sensibilisation pour les mettre en valeur et les rendre accessibles auprès du grand public. Des acteurs éducatifs du territoire peuvent ainsi être sollicités pour proposer une animation pertinente et complémentaire à l'action valorisée. Ces prestations peuvent donc répondre de besoins ponctuels, liés à l'actualité.

### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Prestations d'animation	21 000 €	Région NA	20%	4 200 €
		FEDER	60%	12 600 €
		PNR	20%	4 200 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>21 000 €</b>

### ACTION 2 : document de promotion du programme d'animation

Dans le cadre du bon déroulement des animations, un document de promotion recensant l'ensemble des animations est édité pour être distribué sur le territoire.

Le bilan de la promotion des animations des dernières années et des différents moyens de communication mis en œuvre (affiches, réseaux sociaux, newsletters, agenda papier) démontre l'importance de l'agenda papier dans le travail de diffusion des animations au grand public. En effet, le public a majoritairement eu connaissance des animations par l'intermédiaire de ce document papier.

Par conséquent, il est proposé d'éditer à nouveau un agenda papier pour le programme d'animations 2024 qui recensera uniquement les animations portées par le PNR ML et celles dont il est partenaire.

Deux prestataires seront sollicités, un pour illustrer l'agenda des animations selon une thématique choisie à l'avance et un autre pour l'impression de l'agenda. La rédaction et la mise en page sont réalisées en interne par l'équipe technique du PNR ML.

Le document sera ensuite distribué par les partenaires touristiques (offices de tourisme, hébergeurs, restaurants...), à l'accueil de la Maison du Parc et lors des évènements et animations Parc.

### Proposition de plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
Illustration et impression	2 000 €	Région	20%	400 €
		Europe	60%	1 200 €
		PNR	20%	400 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>2 000 €</b>

### Proposition :

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public, ainsi que l'édition d'un document de promotion ;
- de valider les budgets et plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

### LE BUREAU SYNDICAL,

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,

**Au vu des visas et considérants,**

**Après en avoir délibéré,**

### DECIDE :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public, ainsi que l'édition d'un document de promotion ;
- de valider les budgets et plans de financement associés ;
- d'autoriser le Président à :
  - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - procéder à une consultation en vue de retenir les prestataires ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;



- signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
- effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.

- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice concerné, au chapitre correspondant.

Collèges	Valeur voix	Présents	Votants	Voix pour	Voix contre	Abstention
Régional = 6	2	2	3	6		
Départemental = 6	2	1	2	4		
Communes = 8	1	3	5	5		
EPCI = 4	1	3	4	4		
TOTAL = 24		9	14	19		

**La délibération est approuvée à l'unanimité.**

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente  
 délibération a été transmise en  
 Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre  
 du contrôle de légalité le 02.04.24  
 Et qu'elle a été affichée le 02.04.24



**REÇU LE**  
**02 AVR. 2024**  
**SOUS-PRÉFECTURE D'USSEL**  
**(CORRÈZE)**